

Escroquerie

Juldin Mouakoukou et la bande à Nzenkeu devant la justice

LBON  
Libreville/Gabon

**JULDIN** Mouakoukou, Gabonais âgé de 33 ans, Olivier Nzenkeu, Camerounais de 28 ans, vendeur ambulancier, et Amadou Tidiane Thiam, sujet sénégalais, la trentaine révolue, ont été arrêtés par les agents de la brigade de gendarmerie du PK 9, le lundi 27 juillet dernier. Il leur est reproché d'avoir orchestré le vol, dans la caisse de la station-service Petro Gabon du PK 9 où est employé Mouakoukou, d'une somme de deux millions de francs cfa. Tout commence le dimanche

26 juillet courant, aux environs de 15 heures, lorsque Juldin Mouakoukou est approché par Olivier Nzenkeu, qu'il ne connaît que très peu. L'ami d'infortune lui demande aussitôt un prêt de deux millions de francs, qu'il compte rembourser aux alentours de 18 heures. Donc, dans un intervalle de trois heures! L'agent de Petro Gabon, qui trouve cette requête très curieuse, finit toutefois par succomber aux paroles mielleuses de sieur Nzenkeu. Mais lorsque l'heure du remboursement arrive, le vendeur ambulancier rechigne à honorer son engagement, en dépit des pressions exercées par le créancier. Sentant l'étau se

resserrer autour de lui, Juldin Mouakoukou met ses parents à contribution dans l'objectif de réunir l'argent. Cette démarche permet aussitôt de récolter 1,3 million, sauf que le montant est insuffisant pour le sortir du pétrin. Comble de malheur, le gérant de la station-service finit par découvrir le gap engendré par la naïveté de son collaborateur. Par la suite, l'inspecteur de la société est informé du trou. Saisis à cet effet, les pandores de la brigade du PK 9 mettent la main sur les deux complices, dans la soirée du lundi 27 juillet. Lors cours des auditions auxquelles ils sont soumis, Juldin Mouakoukou apprend de la bouche du vendeur ambu-

lant que l'argent emprunté a été utilisé dans une sulfureuse affaire de trafic de minerai... Amadou Tidiane Thiam, un sujet sénégalais, cité pour avoir joué un rôle dans la transaction, est à son tour mis aux arrêts. D'après les aveux de Tidiane Thiam et Olivier Nzenkeu, les deux millions de francs devaient être mis à contribution pour l'obtention d'un certificat d'origine favorisant la vente d'un minerai supposé être le coltan en provenance de Franceville. Ce document, ainsi qu'ils l'affirmeront, devait être récupéré auprès d'un haut responsable en service au ministère des Mines, qu'ils n'ont pas cité. Le certificat d'origine



Photo : LBON

Sieur Mouakoukou (à gauche) et les présumés escrocs au moment de leur garde à vue.

aurait été exigé par l'acheteur du minerai rare, dont les mis en cause n'ont pas, non plus, révélé l'identité. Pour ce service, le "directeur" aurait demandé 5,8 millions, avec possibilité d'une avance de 2 millions. Sauf que, malgré

la mise à disposition de cette somme, aucun document ne leur sera remis. A la suite de quoi, Juldin Mouakoukou, Olivier Nzenkeu et Amadou Tidiane Thiam ont été déférés, hier matin, devant la justice.

Escroquerie

Afigbo Mba et Okafor, les faux émissaires du déguisé du Cedoc aux arrêts

AEE  
Libreville/Gabon

**CHRISTOPHER** Afigbo Mba et Vincent Okafor, sont deux Nigériens qui se font passer pour des émissaires du directeur général de la Documentation et de l'Immigration auprès d'autres expatriés, pour proposer de leur établir des cartes de séjour, moyennant un petit paquet de cfa. Ces individus ont ainsi réussi à extorquer la

somme de 2,5 millions francs à l'un de leurs compatriotes sans titre de séjour. Ils ont été pris, le week-end dernier, par les éléments de la brigade anticriminalité (Bac), du commissariat central de Libreville. D'après une source autorisée, il y a quelques jours, O.P., un sujet nigérian qui tient un commerce dans la zone industrielle d'Oloumi, se rapproche du nommé Christopher Afigbo, pour lui faire part de son vœu ardent de se faire établir une carte de séjour. Flairant la naïveté du demandeur,

Afigbo, en complicité avec sieur Vincent Okafor, un autre Nigérian, saisit cette occasion pour échafauder un plan sordide. Celui-ci consiste à faire croire au "pigeon" que le déguisé de la Documentation et de l'Immigration les a mandatés pour recenser d'éventuels candidats au titre de séjour. Les deux filous précisent que, pour bénéficier du précieux document, chaque demandeur doit déboursier la somme astronomique de 2,5 millions francs. Cette manne est présentée comme le prix à payer,

pour accélérer la procédure et les démarches à effectuer auprès des différents intervenants de la chaîne de production de la carte si convoitée. O. P. s'acquitte de la fameuse contribution financière en deux tranches. Mais une fois arrivée la date de livraison du précieux sésame, les fameux émissaires sont portés disparus! Abusée et désabusée, la victime n'a d'autre choix que de saisir la Bac. Aussi, les agents de cette unité mettent-ils en place un dispositif, qui aboutit



Photo : Abel Eyeghe Ekore

Christopher Afigbo (g) et Vincent Okafor ont été mis hors d'état de nuire.

à l'arrestation des présumés escrocs au terme de deux jours de traque. Réfugié dans la commune d'Owendo, Christopher Afigbo Mba est pris le

premier jour. Alors que son complice le sera le lendemain. Les deux comparses seront présentés très prochainement devant la justice.

Faux et usage de faux à Port-Gentil

Franck Paul bientôt à la prison du Château

Vianney MADZOU  
Port-Gentil / Gabon

**L'homme d'affaires franco-chinois, gérant des sociétés Easy Loc, IWC et Global Safety, qui comparait devant le tribunal correctionnel pour usage de faux, vient d'être condamné à un mois de prison.**

L'AFFAIRE qui vient de connaître son épilogue éclate

en janvier 2014, lorsque Franck Paul est interpellé par la brigade de la gendarmerie de l'Océan, puis placé en garde à vue. Déjà poursuivi devant le tribunal correctionnel pour dissimulation et détournement de salaires, ainsi que pour voies de faits, ce personnage sulfureux est décemment un habitué des couloirs du palais de Justice. Suite à une dénonciation remettant en cause l'authenticité de certains documents qu'il détient, notamment un acte de mariage et un acte de

naissance d'un enfant dont il serait le père - documents délivrés respectivement par les mairies du 3e et du 8e arrondissement de la ville de Douala -, les services des recherches ont mené des enquêtes laborieuses ayant abouti à la confirmation du faux. Le mariage entre Paul Franck et une certaine Diboulet Vanessa, de nationalité camerounaise, et la naissance de la petite Patricia Paul ne seraient qu'une vaste escroquerie, mise en place par l'homme d'affaires pour amé-

liorer sa condition dans les sociétés qui l'employaient. Il a fallu une réquisition adressée à l'ambassadeur du Cameroun au Gabon, pour que la Direction générale des recherches découvre le pot-aux-roses. En effet, le diplomate, réagissant à cette demande, fait vérifier par un huissier près la Cour d'appel de Douala l'authenticité des documents en question. Le constat de l'homme de droit conclut à l'inauthenticité des actes incriminés. Le procès-verbal établi par celui-ci est

appuyé par une lettre du responsable du département municipal de Douala, qui confirme que les actes en question ne figurent aucunement dans ses registres. A la barre, Franck Paul, qui n'a jamais mis les pieds au Cameroun, a reconnu le caractère incongru de ces documents dont il a fait usage au fil des années, pour en tirer bénéfice. L'homme n'a malheureusement pas voulu dénoncer ceux qui l'ont aidé à obtenir ces fameux papiers. Aussi, l'intéressé est-il



Photo : Vianney Madzou

Franck Paul attendu à la prison du Château.

condamné par le tribunal correctionnel à un mois de prison. Franck Paul n'étant pas présent lors de la lecture de la décision, un mandat d'arrêt a été décerné à son encontre.

Braquage

Ils délestent un chauffeur de taxi de toute sa recette journalière

COE  
Libreville/Gabon

**CHRISTIAN** Otounga, 22 ans, élève, et Teddy Pignia Massala, 23 ans, sans emploi, tous deux domiciliés au PK 9, seront présentés devant la justice dans les tout prochains jours. Ils sont soupçonnés de braquage sur la personne de T. N. B, Gabonais, exerçant en qualité de chauffeur de taxi. D'après la victime, les faits se sont déroulés le week-end écoulé. Il est en effet 4 heures du matin lorsque T. N. B, à bord de son véhicule, est arrêté par les deux amis au ni-



Photo : Cadette Ondo Eyi

Teddy Pignia Massala et Otounga Christian dans les locaux de la police.

veau de Cocotiers, où ils viennent d'effectuer une virée avec d'autres amis. Les deux compagnons lui proposent 2 000 francs pour le PK 9. Une offre

qu'il accepte. Parvenus à hauteur d'Evasion 2000, ils demandent au transporteur de prendre la voie en pavés pour les laisser non loin de chez eux.



Photo : Cadette Ondo Eyi

L'arme qui a servi à dépouiller la victime.

Le taximan s'exécute. Lorsque le taxi arrive dans un endroit sombre, les deux amis lui intiment l'ordre de s'arrêter. Alors que le pauvre chauffeur

de taxi s'attend à encaisser le prix du parcours accompli, l'un des "clients" coupent brutalement le moteur. L'autre, assis juste derrière lui, le saisit au collet et le plaque contre le siège. Les deux malfrats s'emparent ensuite de toute la recette, soit 55 000 francs au total, avant de prendre la poudre d'escampette. Quelques minutes après, un militaire, tout heureux de trouver le taxi en stationnement si près, à cette heure de la nuit, s'en approche pour lui proposer de le déposer à la place de l'Indépendance, où ont lieu les préparatifs du grand défilé. L'infortuné taximan se met à raconter à l'homme en uniforme sa malheureuse aven-

ture. Heureusement pour lui, le soldat se souvient tout de suite avoir croisé les deux individus, dont l'allure de loubards ne laissait planer aucun doute. Quitte à arriver en retard à ses répétitions, le brave militaire décide de voler au secours du chauffeur de taxi. Ils empruntent tous les deux un raccourci, jusqu'à la station-service de Petro Gabon, où ils sollicitent le concours de deux agents en poste à l'essencerie. C'est ainsi que Christian Otounga et Teddy Pignia Massala, qui ont reconnu les faits, seront appréhendés et conduits à la brigade territoriale de Mélen, avant d'être mis à la disposition du Camp Roux pour la procédure.